



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Risque de rebond de l'épidémie de Covid-19 : renforcement des contrôles du respect des mesures barrières et intensification du port du masque

Lons le Saunier, le 17/08/2020

Depuis la sortie du confinement le 11 mai dernier, le Gouvernement a organisé une reprise progressive des activités professionnelles et privées, tout en mesurant leur impact sur la diffusion du virus au sein de la population. Ce déconfinement a été subordonné au respect des règles sanitaires adaptées, issues notamment des analyses du Haut Conseil de Santé Publique.

Or, il apparaît depuis le début de la période estivale que le respect de ces règles est moins observé. Ceux qui s'affranchissent de ces règles perdent de vue les risques qu'ils prennent pour eux-même et ceux qu'ils font courir aux autres. Ce relâchement aboutit aujourd'hui à une dégradation des indicateurs sanitaires, ainsi que la multiplication des clusters, parfois ayant pour origine une simple réunion familiale, pouvant faire craindre une reprise de l'épidémie.

Ces signaux doivent être pris très au sérieux, notamment au moment où les vacanciers qui ont relâché leur vigilance retrouvent leur environnement familial, amical ou professionnel. D'autant que le nombre important de cas positifs mais asymptomatiques, détectés dans les campagnes de dépistage, confirme la nécessité d'une très grande vigilance commune.

Dans ce contexte, le préfet du Jura a demandé aux forces de police et de gendarmerie de procéder à des contrôles renforcés de tous les lieux présentant un risque de contamination élevé (centres-villes, marchés, plages, etc.) pour qu'y soient respectées les règles sanitaires. Tout manquement sera sanctionné par une contravention ou par une mise en demeure à l'encontre des personnes ou des établissements négligents.

En complément, le préfet adopte ce jour un arrêté rendant le port du masque obligatoire lors de l'organisation de manifestations rassemblant plus de dix personnes, dans l'ensemble du département.

De plus, en étroite concertation avec les maires concernés, deux arrêtés sont pris ce jour pour rendre obligatoire le port du masque dans certains quartiers des deux principales villes du département, Dole et Lons-le-Saunier.

Au total, avec l'appui de l'agence régionale de santé, le préfet du Jura met en place une réponse graduée et préventive, concertée avec les élus, pour, ensemble, éviter un rebond épidémiologique.

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.40

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication

interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex

